

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer de la session ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu en Mairie, Salle du conseil, le :

Jeudi 2 décembre 2021, à 20h00

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL :

- **Approbation du procès-verbal du 08 avril 2021**
- **Approbation du procès-verbal du 10 juin 2021**
- **Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2021**
- **Délibérations :**
 - o DEL2021-06-054 : Code général des collectivités territoriales - Article L 2122-22 - Délégation de pouvoir au maire - Compte-rendu
 - o DEL2021-06-055 : Projet de contrat de coopération public-public visant à élargir l'offre de services publics accessible en proximité au sein de la Maison de Services de la commune des Pieux
 - o DEL2021-06-056 : ZAC de la Lande et du Siquet - Compte-rendu annuel d'activité de la SAEM SHEMA
 - o DEL2021-06-057 : Rapport d'évaluation de la CLECT
 - o DEL2021-06-058 : Révision du montant de l'attribution de compensation (AC) libre 2021
 - o DEL2021-06-059 : Pôle de proximité des Pieux - Service commun - Tarifs 2022
 - o DEL2021-06-060 : Tableau des effectifs : création et suppression de postes
 - o DEL2021-06-061 : Adhésion contrat d'assurance des risques statutaires
 - o DEL2021-06-062 : Procédure de signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
 - o DEL2021-06-063 : Entente intercommunale des musiques actuelles « Le Circuit » - Participations financières - Avenant n°9
 - o DEL2021-06-064 : Rénovation et amélioration de l'éclairage public - Présentation du programme d'investissement 2022-2023
 - o DEL2021-06-065 : Collecte et traitement des déchets verts : convention de partenariat avec la GAEC de l'Hôtel d'Or
 - o DEL2021-06-066 : Demande de dénomination « commune touristique »
 - o DEL2021-06-067 : Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2022 - Avis du conseil municipal
- **Questions orales**

Compte-tenu des dispositions de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la séance se tiendra **sans public** mais **retransmise en direct** sur le site internet de la commune lespieux.fr.



Le Maire,
Catherine BIHEL

